PV

RÉUNION DU 16/12/2020

CONCERNE : AMÉNAGEMENT ET VALORISATION TOURISTIQUE DES ANCIENS BASSINS DE DÉCANTATION DE FRASNES-LES-ANVAING

LIEU DE LA RÉUNION : SITE DES BASSINS

La présente liste de diffusion reprend les intervenants systématiquement concernés par l'étude. Il revient à chacune des parties d'en étendre la diffusion à d'autres personnes concernées si elle le juge utile dans le strict cadre du projet. Si vous avez des remarques à formuler, nous vous invitons à les faire par courrier ou mail endéans les huit jours. Sans remarques de votre part, nous considérons que vous êtes d'accord sur les termes du présent rapport.

1. INTERVENANTS

FONCTION	*SOCIETE*	*NOM*	*MAIL*	*TÉL*	*P*	*D*
Maître d'ouvrage	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Dominique Vallez	secretariatcommunal@frasnes-lez-anvaing.be	+32 (0) 69 87 16 21		X
		Laurent Louette	l.louette@frasnes-les-anvaing.be	+32 (0) 492 85 70 95		X
		Thomas Van den Bril	communications@frasnes-lez-anvaing.be	+32 (0) 69 87 16 45	X	X
		Sébastien Dorchy	seb.dorchy@hotmail.com	+32 (0)477 96 75 35		X
Assistance à la maîtrise	IDETA	Gaëtan de le Hoye	deLeHoye@ideta.be	+32 (0) 477 28 42 67		X
		Thomas Vionnet	vionnet@Ideta.be	+32 (0) 473 65 22 29		X
Bureau d'étude	AGUA	Emilie Marien	Emilie.marien@agua-online.be	+32 (0) 498 23 28 09	X	X
		Maud Rahir	maud.rahir@agua-online.be	+32 (0) 10 45 15 20		
Coordinateur CRIE	CRIE Mouscron	Gatien Bataille	gatien@criemouscron.be	+32 (0) 488 18 08 79		X
Province	Province du Hainaut	Stéphane van quickelberghe	stephane.van_quickelberghe@hainaut.be	+32 (0) 65 87 97 36	X	X
Impétrants	IPALLE	Edouard Groensteen	edouard.groensteen@ipalle.be	+32 (0) 479 43 62 28		X

2. RAPPORT

1.	Les impétrants sont financés sur base communale, donc pas subsidié. La commune a contacté la SWDE et ORES : « Je me permets de vous contacter suite à la demande de Mr LOUETTE, maître d'ouvrage pour la commune de Frasnes-lez-Anvaing, concernant l'objet repris ci-rubrique.

	Pour le passage de vos impétrants, l'idée est donc de relier le bâtiment concerné en démarrant de la voirie principale située Rue de la Fauvette, via les parkings sur une distance de +/- 150 m + 35 à 40m de raccordement. Pour se faire, vous préconisez de faire passer le parking communal privé en terrain public. Nous envisageons plutôt une autre façon de procéder, à savoir, celle de la passation d'une convention de servitude entre les parties. Cette méthode avait notamment déjà été conclue avec la société ORES, pour un dossier similaire. Cette servitude pourrait également être enregistrée auprès des services du cadastre afin qu'il y ait une trace, qui constituerait inévitablement, une sécurité pour toutes les parties y souscrivant. » ORES répond : « Dans le cadre du projet mentionné, nous ne voyons pas d'objection à la réalisation d'une servitude vu qu'un réseau d'éclairage public est déjà présent. Par rapport au dossier précédent, le câble qui sera posé ne sera utilisé que pour l'alimentation du projet en cours. Dans ce cas, nous vous demandons de mettre la tranchée à disposition. » La réponse de la SWDE est en attente.
2.	<u>IPALLE RÉPOND PAR CONSULTATION MAIL :</u> Un collecteur passe de l'autre côté de la Rhosnes, il se trouve à 4,5 m de profondeur. Le raccordement sera soumis à dérogation pour se raccorder directement sur le tuyau et pas sur une chambre de visite. Les eaux usées des toilettes seront rejetées dans le collecteur, tandis que les eaux pluviales seront rejetées vers les bassins. « Après discussion en interne avec notre service ***raccordement***, la procédure de raccordement est reprise dans le texte ci-dessous : « *https://www.ipalle.be/raccordement-a-legout/* *Afin de recevoir cette autorisation de la part de notre service, le demandeur doit impérativement nous fournir les documents suivants :* *- le formulaire complété et signé,* *- un devis d'un entrepreneur accrédité par Ipalle,* *- un schéma du réseau d'égouttage privatif et d'implantation du raccordement au réseau public (voir exemple dans la procédure),* *- un reportage photos (façade, accotement, trottoir, bordure, filet d'eau au droit du raccordement, voirie, autres éléments intéressants, …).* *Le cas échéant, veuillez également nous fournir une copie du permis d'urbanisme ainsi que le(s) plan(s) d'égouttage.* *Dans le cas où le permis d'urbanisme impose la mise en place d'ouvrages de gestion de l'eau (citerne, système d'épuration individuelle, infiltration des eaux pluviales, tamponnement des eaux pluviales, …) veuillez préciser ces éléments.* *Ces documents sont à envoyer à l'adresse mail raccordement@ipalle.be.* *Après réception de ceux-ci, le dossier sera analysé par un technicien, qui délivrera* ***l'autorisation d'intervention sur réseau*** *dans les meilleurs délais.* *Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que les travaux de raccordement au*

	réseau d'assainissement public ne peuvent débuter sans l'autorisation préalable de nos services. Le non-respect de cette prescription constitue une infraction environnementale. » !!! Cependant, la procédure change à partir de ce 1er janvier 2022, l'entrepreneur accrédité devient l'interlocuteur principal d'Ipalle pour les demandes d'intervention d'un tiers sur le réseau d'assainissement public. Les documents seront donc modifiés, ainsi que sur le site internet, à partir de ce 1er janvier 2022. N'hésite pas à contacter le service du GIR (069/88 80 56) pour tout renseignement complémentaire. »
3.	PROVINCE : L'idée serait de passer soit en tête de l'ouvrage (pont au-dessus de la Rhosnes), soit sur l'ouvrage, afin de rejoindre le collecteur de l'autre côté qui est situé a 4.5 m de profondeur sur le terrain du CPAS. A priori on favorise le passage en tête de l'ouvrage afin de ne pas surélever le niveau du pont. Il faudra de toute façon isoler la conduite afin qu'elle ne gèle pas ! Il faut lancer une demande d'autorisation en même temps ou après l'introduction du permis. Des plans « de type permis » sont amplement suffisant. Il faudra aussi introduire en même temps la demande d'autorisation pour la passerelle qui passe au-dessus de la Rhosnes pour aller vers le grand bassin.

Emilie Marien,
Pour AGUA sprl.